

BAFA

(Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Avec le soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom (BLI).

Les Fiches Métier sont éditées par la MIP de Louhans.
Responsable de la publication : Christian Marie, président
Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction : Marlène Fatet
Ces informations sont fournies à titre indicatif. Elles n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Mise à jour en 2024

Fonctions



Le **BAFA** (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et le **BAFD** (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs) sont des diplômes qui permettent d'encadrer à **titre non professionnel, de façon occasionnelle** (pendant les vacances scolaires ou à temps partiel dans l'année), des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (Colonies, centre de vacances, centre aéré, centre de loisirs...).

Le BAFA permet d'exercer des fonctions d'animateur.

Le BAFD permet d'encadrer des titulaires du BAFA et de gérer financièrement le séjour.

Les organisateurs de ces accueils sont majoritairement des associations, des mairies, des communautés de communes ou des comités d'entreprise (mais aussi des sociétés commerciales ou des particuliers).

Sommaire

- [Fonctions.....p 1](#)
- [Dispenses du BAFA.....p 2](#)
- [Contenu du BAFA.....p 3](#)
- [Etapas pour s'inscrire.....p 4](#)
- [Organisme de formation.....p 5](#)
- [Trouver un stage pratique.....p 5](#)
- [Les aides et financements.....p 6](#)



Texte de Loi

Arrêté du 15.07.2015 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme

Décret n°2022-1323 du 14 octobre 2022 modifiant l'article D.432-10 du code de l'action sociale et des familles

LES INTERLOCUTEURS

Pour le BAFA : Le service départemental de jeunesse et sport (SDJES) de votre département :

CÔTE D'OR : 03.80.29.44.44

NIÈVRE : 03.58.07.20.30.

SAÔNE-ET-LOIRE : 03.85.22.57.00

YONNE : 03.86.72.69.00.

Pour les autres régions : <http://www.drajes.gouv.fr/>



Conditions d'inscription

- Vous devez impérativement avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale).
- L'inscription administrative sur le site est autorisée 3 mois avant la formation.
- S'être inscrit au préalable sur le site <http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd> de Jeunesse et Sport.

Obtention du diplôme

Le cursus de formation comprend 3 étapes :

1. Une session théorique de formation générale (8 jours).
2. Un stage pratique (14 jours minimum)
3. Une session théorique d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours).



Durée

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis (une prolongation d'1 an est possible sous certaines conditions).



ÊTRE ANIMATEUR SANS LE BAFA

D'autres diplômes permettent d'exercer des fonctions d'animateur auprès de mineurs sans avoir à passer le BAFA (arrêté du 09/02/2007, modifié par arrêté du 20/12/2020).

Niveau CAP (niveau 3)

BAPAAT
CAP Petite enfance
CAP AEPE (anciennement CAP PETITE ENFANCE)
CP JEPS (anciennement BAPAAT)
Certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation
Certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire
CQP Animateur de loisirs sportifs

Niveau Bac (niveau 4)

BAC PRO Animation enfance et personnes âgées
BEES
BPJEPS Loisirs tous publics
BEATEP
Diplôme de Moniteur Educateur
Moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif

Niveau Bac + 2 (niveau 5)

BTSA gestion et protection de la nature
DE JEPS
DUMI (diplôme de musicien intervenant)
DUT spécialité carrières sociales
DEUG STAPS
DEFA (fonction d'animation)

Niveau Bac + 3 (niveau 6)

DE éducateur spécialisé
BUT carrières sociales
Licences Professionnelles dans l'animation et dans les domaines socio-éducatifs/socio-culturels
Licence STAPS
Licence sciences de l'éducation
DE Educateur jeunes enfants
DE S JEPS

Niveau Bac + 4/5

Master MEEF (enseignement)



UNE SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

OBJECTIF : Acquérir les notions de bases nécessaire pour assurer les fonctions d'animation. (Connaissance des enfants/ adolescents et des différentes techniques d'animation).

DURÉE : 8 jours minimum en continu ou en discontinu en 4 parties au plus (par exemple 4 week-ends) sur une période n'excédant pas 3 mois.

COÛT : entre 340 € et 750€

Vous obtenez la qualité d'animateur stagiaire.



Il ne peut pas s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la session de formation générale et le 1er jour du stage pratique, sauf dérogation accordée, sur demande motivée effectuée dans l'espace personnel internet.

UN STAGE PRATIQUE

OBJECTIF : Permettre la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation en milieu réel.

DURÉE : 14 jours minimum

LIEU : Obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré.

Il ne peut pas se dérouler à l'étranger. En séjour de vacances, la durée du stage ne peut être fractionnée sur plus de deux séjours.

COÛT : Gratuit. le stage est rémunéré.

IL FAUT COMMENCER LA RECHERCHE DE STAGE TRÈS TÔT

(dès le début de la session générale).

QUELQUES CONSEILS POUR RÉDIGER VOTRE LETTRE :

- ▶ Mettez en avant vos qualités sportives, vos passions en matière de jeu, vos connaissances artistiques...
- ▶ N'hésitez pas à mettre en évidence 1 ou 2 expériences en rapport avec l'animation ou les enfants.
- ▶ Pour trouver un stage voir p 5

INTERDICTION DE FAIRE LE STAGE PRATIQUE SI VOUS ÊTES SOUS LE COUP D'UNE :

- ▶ Incapacité pénale d'exercer auprès de mineurs (article L 133-6 du code de l'action sociale et des familles).
- ▶ Mesure administrative d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès des mineurs prononcée par le Préfet.

UNE SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

SESSION D'APPROFONDISSEMENT

OBJECTIF : approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur. Par exemple : mieux connaître un public tel que la petite enfance ou une technique d'animation telle que les arts du cirque, les jeux collectifs...

DURÉE : 6 jours en continu ou discontinu en 2 parties au plus sur une période n'excédant pas 2 mois.

COÛT : Entre 350 € et 500 €

SESSION DE QUALIFICATION

OBJECTIF : acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade.

DURÉE : 8 jours

COÛT : Entre 450 € et 600 €



Si vous avez choisi la session d'approfondissement, vous pouvez toujours vous inscrire à une session de qualification après avoir obtenu votre BAFA.

QUELLES ÉTAPES POUR S'INSCRIRE AU BAFA ?

L'inscription au BAFA se fait via Internet.

Allez sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et choisissez votre région de résidence.

Cliquez sur le lien « s'inscrire » et sélectionnez le bouton « BAFA » ou « BAFD ».

Renseignez le formulaire de préinscription.


Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte mail.


Contactez l'organisme de formation de votre choix (voir p 5).

Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription.

Quand vous aurez suivi et validé chacune des étapes du BAFA (formation générale puis stage pratique puis stage d'approfondissement ou de qualification). Votre dossier sera transmis automatiquement à un jury qui propose au directeur départemental de vous déclarer "reçu", "ajourné" ou "refusé".

Si vous êtes déclaré reçu, vous obtenez votre diplôme.

 Il est indispensable d'avoir une adresse mail.

 **NOTEZ SOIGNEUSEMENT LE NUMÉRO D'INSCRIPTION QUI VOUS EST COMMUNIQUÉ, IL VOUS SERA UTILE TOUT AU LONG DE VOTRE FORMATION.**

COMMENT TROUVER UN ORGANISME DE FORMATION ?

L'organisme de formation doit être habilité par le Ministère de Jeunesse et Sport.

- ▶ La liste des organismes habilités est disponible sur le site internet : www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr (Choisir Liste des organismes de formation). Des liens permettent de consulter les sites internet de chaque organisme et de voir les sessions selon la région.

QUELQUES ORGANISMES PRÉSENTS EN BOURGOGNE :

▶ UFCV BOURGOGNE :

@ <http://www.bafa.ufcv.fr>
☎ 03.81.52.56.80

▶ L'UCPA :

@ <http://www.ucpa-formation.com>
☎ 09.69.39.03.92

▶ FRANCAS :

@ <https://www.bafa-lesfrancas.fr>
☎ CÔTE D'OR : 03.80.30.17.18
NIÈVRE : 03.86.61.93.53
SAÔNE ET LOIRE : 03.85.38.27.03
YONNE : 03.45.45.16.58

▶ IFOREP :

@ <http://www.eforep.asmeg.org/index.php/>
☎ 03.86.67.28.00

▶ IFAC :

@ <https://www.ifac.asso.fr>
☎ 03.85.42.58.52

▶ FSCF BOURGOGNE FRANCHE - COMTÉ :

@ <https://www.fscf.asso.fr>
☎ 09.86.18.78.32

▶ ECLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE :

@ <https://www.eedf.fr>
☎ 03.80.67.14.61

▶ CEMEA :

@ <http://cemeabourgogne.org>
☎ 03.80.28.02.37

▶ MRJC :

@ <http://www.mrjc.org>
☎ 01.42.27.74.18

▶ UDOVEP :

@ <http://www.udovep.fr>
☎ 03.58.42.68.98




COMMENT TROUVER UN CENTRE DE LOISIRS POUR FAIRE LE STAGE PRATIQUE ?

Demander la liste des centres d'accueils de mineurs à votre direction départementale de la jeunesse et du sport :

 03.85.22.55.00

 03.86.21.70.10

 03.45.62.75.00

 03.86.72.20.00

Le portail d'information sur les centres aérés et les accueils de loisirs sans hébergement dans toute la France :

<https://centreaere.fr>

L'annuaire des centres de loisirs sans hébergement sur toute la France par département : www.centre-de-loisirs.com

Quelles aides financières en 2024



Un BAFA coûte entre 650€ et 1 200€. Certains organismes peuvent vous aider.



SDJES (SERVICE DEPARTEMETAL À LA JEUNESSE ET AUX SPORTS)

SAÔNE ET LOIRE : 03.85.22.55.00 ► Pas d'aide en 2024

CÔTE D'OR : 03.85.68.30.00 ► Pas d'aide en 2024

YONNE : 03.58.43.80.66 ► Aide forfaitaire et fixe de 300 €

NIÈVRE : 03.86.60.52.52 ► Aides jusqu'à 90% du coût de la formation (selon certaines conditions) versée à l'organisme de formation



*Ces aides sont cumulables !
Bien vérifier que les aides sont reconduites chaque année !*

LA CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)



► Une aide à la formation du BAFA

Une aide nationale de la CAF de 200 € sans conditions de ressources, accessible dès 16 ans. Pour être éligible à cette aide, il faut avoir suivi la dernière session d'approfondissement ou de qualification.

- La démarche se fait sur le site de la CAF (mes démarches/faire une demande de prestations)
- Elle s'effectue dans les 3 mois maximum suivant la fin de formation.



Une aide pour la session de formation générale :

Certaines CAF attribuent des aides départementales supplémentaires. Renseignez-vous auprès de votre CAF : www.caf.fr / 3230 (service gratuit + prix d'appel).

La CAF de SAÔNE ET LOIRE verse une aide locale sans conditions de ressource de 400 €. Elle est cumulable avec l'aide nationale. Elle est versée directement à l'organisme de formation choisi. La demande doit être déposée dans les 3 mois qui suivent votre inscription à la formation.

CERTAINS CONSEILS DÉPARTEMENTAUX :

▶ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE (03.85.39.76.62) :



POUR EN BÉNÉFICIER :

- ▶ Avoir moins de 25 ans
- ▶ Résider en Saône et Loire
- ▶ Suivre une formation avec un organisme de formation ayant signé une convention avec le Département de Saône et Loire

MONTANT DE L'AIDE : (versée directement à l'organisme de formation)

- ▶ Stage Formation Générale du BAFA : 400 €
- ▶ Stage approfondissement du BAFA : 90€
- ▶ Stage Formation Générale de BAFA : 150 €

DÉMARCHES :

- ▶ Transmettre le formulaire complété à l'organisme formateur avant le début de la session pour que l'aide soit déduite du montant total de la formation. L'organisme formateur enverra le dossier complet au Conseil départemental. Le montant de l'aide sera versé à l'organisme de formation

▶ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE (03.86.72.85.09) :



POUR EN BÉNÉFICIER :

- ▶ Avoir entre 16 et 25 ans (Pour le BAFA) ou entre 18 et 25 ans (Pour le BAFA)
- ▶ Être inscrit dans un organisme de formation de la région Bourgogne Franche-Comté ayant signé une convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne.
- ▶ S'engager moralement à effectuer le stage pratique dans un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) de l'Yonne habilité par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

MONTANT DE L'AIDE :

300 € une seule fois lors du cursus.

DÉMARCHES :

- ▶ L'aide est versée directement à l'organisme
- ▶ Transmettre les documents complétés et les justificatifs à l'organisme formateur avant le début de la session.



▶ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
(03.86.93.00.75) : Pas d'aide en 2024



▶ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE D'OR
(03.80.63.66.00) : Pas d'aide en 2024

► LA MSA BOURGOGNE (Sous certaines conditions) <http://www.msa-bourgogne.fr/lfr/bafa-bafd> ou 03 85 39 50 83

- Être domicilié en Bourgogne
- Être âgé de moins de 26 ans à l'inscription
- Être actif agricole ou parent affilié maladie ou allocataire MSA

600€ en 2 tranches

- 300 € à l'inscription
- 300 € à la fin de la formation complète

L'aide est versée au demandeur

La demande doit être adressée à la MSA Bourgogne dès inscription validée et au plus tard dans les 6 mois suivants la fin de la totalité du cycle de formation.

AUTRES AIDES

Certaines aides peuvent parfois être attribuées par :

- FRANCE TRAVAIL (Pour les demandeurs d'emploi)
- Mairies ou communautés de communes
- LES COMITÉS D'ENTREPRISE (Voir avec son employeur)
- Mission Locale : possibilité de fond d'aide (sous conditions)
- Service civique : possibilité d'aide exceptionnelle de 100 € sous conditions



Certains organismes comme les éclaireurs et éclaireuses de France propose la gratuité de votre formation BAFA contre du bénévolat durant quelques semaines dans leur structure.

